TRANSACTION IMMOBILIÈRE

BARÈME DES HONORAIRES

NOTRE MISSION

- Estimation gratuite au plus près du marché
- Prise de mandat
- Communication sur nos supports : internet, panneaux et mailings
- Sélection des acquéreurs potentiels et organisation des visites
- Suivi des dispositions de la loi SRU
- Coordination avec le ou les notaires
- Revisite du bien et relevé des compteurs avant la signature de l'acte authentique
- Accompagnement à la signature de l'acte authentique chez le notaire

HONORAIRES MAXIMUMS TTC

Calculés sur le prix net vendeur

PRIX NET VENDEUR	TAUX TTC
Jusqu'à 200 000 €	5 %
Plus de 200 000 € et jusqu'à 300 000 €	4,5 %
Plus de 300 000 €	4 %

TRANCHES NON CUMULATIVES

Le taux correspondant s'applique à la totalité du prix net vendeur. TVA de 20 % incluse.
Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon les stipulations du mandat.

VENTES EN INTER-AGENCES • FICHIER AMEPI

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI.

Dans ce cas, le montant de la commission d'agence ainsi que la partie qui en est redevable sont communiqués, préalablement à toute présentation du bien, à tout acquéreur qui se déclare intéressé.

Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux, déterminés librement avec le vendeur, sont partagés entre les agences.

QUALITY GESTION

52 avenue de Gascogne • 31170 Tournefeuille

06 15 32 18 13 • contact@qualitygestion.fr

www.qualitygestion.fr

Barème au 1er septembre 2026